

New Brunswick
Women's Council



Conseil des femmes
du Nouveau-Brunswick

Rapport annuel

2019-2020

Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick
Rapport annuel 2019–2020

Province du Nouveau-Brunswick
CP 6000, Fredericton NB E3B 5H1 CANADA

www.gnb.ca

ISBN 978-1-4605-3403-8 (édition imprimée bilingue)

ISBN 978-1-4605-3405-2 (PDF : française)

ISSN 2561-5750 (édition imprimée bilingue)

ISSN 2561-5777 (PDF : française)

2024.12 | Imprimé au Nouveau-Brunswick

Lettres d'accompagnement

De la ministre à la lieutenant-gouverneure

L'honorable Brenda Murphy
Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenant-Gouverneure,

J'ai le privilège de vous présenter le rapport annuel du Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick pour l'année financière allant du 1er avril 2019 au 31 mars 2020.

Le tout respectueusement soumis,



L'honorable Lyne Chantal Boudreau
Ministre responsable de l'Égalité des femmes

Des coprésidentes à la ministre

L'honorable Lyne Chantal Boudreau
Ministre responsable de l'Égalité des femmes

Madame la Ministre,

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport annuel du Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick pour l'année financière allant du 1er avril 2019 au 31 mars 2020.

Le tout respectueusement soumis,



Michèle Nadeau et Jennifer Richard
Coprésidentes du Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick

Table de matières

En 2019-2020 au Nouveau-Brunswick	2
Message des coprésidentes	4
Mobilisation du publique : Résonances	5
Enjeux.....	6
Membres et personnel.....	14
Gouvernance	16
Finances	18

Le Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick est un organisme consultatif public indépendant sur les questions touchant l'égalité des femmes.

551, rue King – suite 103
CP 6000, Fredericton NB E3B 5H1

506-462-5179/ Sans frais : 1-844-462-5179

Télec. : 506-462-5069

conseil@gnb.ca | conseildesfemmesnb.ca

En 2019-2020 au Nouveau-Brunswick

Avril 2019

- [Entrée en vigueur](#) de mesures législatives sur la violence et le harcèlement au travail.
- [Hausse](#) du salaire minimum à 11,50 \$ l'heure.
- [50e anniversaire](#) de l'adoption de la *Loi sur les langues officielles*.
- Le gouvernement [annonce](#) une augmentation de 0,75 \$ l'heure pour certaines personnes employées en éducation de la petite enfance qualifiées. En l'espace de quelques jours, l'augmentation est [étendue](#) à l'ensemble des personnes employées qualifiées.
- Le gouvernement [annule](#) une prestation mensuelle non imposable de 106,25 \$ pour les personnes proches aidantes principales des personnes recevant des services à domicile, dans le cadre des programmes de soins de longue durée ou de soutien aux personnes ayant un handicap offerts par le ministère du Développement social.
- 100e anniversaire de la modification de la *Loi électorale du Nouveau-Brunswick* pour accorder le droit de vote aux femmes, mais sans inclure les femmes autochtones dans cette réforme.

Mai 2019

- Les travailleur·euses du secteur des services à la personne (personnel des services de soutien à domicile, préposé·es aux services de soutien à la famille, préposé·es aux soins auxiliaires, personnel des foyers de soins spéciaux et des foyers de groupe pour jeunes) reçoivent une augmentation de salaire comprise entre 0,50 \$ et 2 \$ l'heure. Le [gouvernement déclare](#) que cette augmentation fait passer le salaire horaire moyen de ces travailleur·euses à plus de 14 \$.
- Le gouvernement [annonce](#) qu'il adoptera au cours des prochains mois un troisième marqueur de sexe (X) comme identificateur non binaire sur le certificat de naissance (le

marqueur X est devenu disponible pour les permis de conduire en novembre 2017).

- Le Comité d'administration de l'Assemblée législative approuve la [Politique sur le respect en milieu de travail et le harcèlement](#) pour l'Assemblée législative.
- Le gouvernement lance la campagne « [Soi au courant](#) » sur la violence sexuelle.

Juin 2019

- Publication du [Rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées](#).

Juillet 2019

- La ministre fédérale de la Santé [écrit à toutes les provinces et à tous les territoires](#) pour éliminer « les obstacles persistants qui entravent l'accès aux services d'avortement dans l'ensemble du pays » et signale au Nouveau-Brunswick que « tous frais imposés à une patiente pour un avortement chirurgical seraient considérés comme une surfacturation et une imposition de frais modérateurs en vertu de la Loi et entraînerait des pénalités ».

Août 2019

- Le Sommet des femmes du 6e Congrès mondial acadien se déroule à l'Île-du-Prince-Édouard (le Congrès a lieu à la fois au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard).

Septembre 2019

- L'honorable Brenda Murphy, O.N.-B., est [assermentée](#) à titre de lieutenant-gouverneur. Elle est la première personne ouvertement membre de la communauté LGBTQIA2S+ à exercer ces fonctions au Nouveau-Brunswick.

Octobre 2019

- La Clinic 554, le seul établissement non hospitalier de la province à offrir des avortements chirurgicaux, [annonce](#) sa fermeture imminente et la mise en vente de son édifice en raison des difficultés de financement liées au refus du gouvernement de financer les avortements chirurgicaux ailleurs qu'à l'hôpital.
- Le conseil d'administration du Réseau de santé Horizon adopte une motion pour réclamer au gouvernement du Nouveau-Brunswick le paiement des médecins qui offrent des services d'avortement dans un environnement sûr et de qualité en dehors des hôpitaux.
- Le gouvernement [entame une consultation](#) sur la réforme du droit de la famille liée aux modifications à la *Loi sur le divorce du Canada*.

Novembre 2018

- Les Autochtones au Nouveau-Brunswick peuvent maintenant utiliser des plumes d'aigle pour les affirmations ou pour prêter serment devant un tribunal provincial.

Décembre 2019

- 30e anniversaire de la fusillade du 6 décembre à l'École Polytechnique de Montréal.
- La Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick [publie](#) une nouvelle ligne directrice sur la discrimination fondée sur la grossesse.
- [Les modifications à la Loi sur la location de locaux d'habitation](#) sont adoptées, mais n'entrent pas en vigueur. Ces modifications permettront aux personnes de résilier leur bail

de façon anticipée si elles ou leur personne à charge sont victimes de violence familiale, de violence entre partenaires intimes, de violence sexuelle ou de harcèlement criminel et si elles croient que le maintien de leur location les met en danger.

- Les premiers ministres des provinces de l'Atlantique [annoncent](#) la création du Réseau atlantique d'examen des homicides familiaux.

Février 2020

- Le gouvernement [annonce](#) que le salaire minimum passera à 11,70 \$ l'heure le 1er avril.

Mars 2020

- Pour la première fois, le gouvernement fédéral déduit un montant (140 000 \$) de ses paiements annuels de transfert en santé à la province à cause des frais imposés aux patient-es pour les services d'avortement offerts ailleurs qu'à l'hôpital (c.-à-d. à la Clinic 554). En raison de la pandémie de COVID-19, [ces fonds ont été transférés en fin de compte à la province](#).
- La Société d'inclusion économique et sociale [publie](#) *Ensemble pour vaincre la pauvreté 3 : Le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick*.
- Le gouvernement [déclare](#) que, pour la première fois, les ministères ont été tenus d'inclure dans leur demande de crédits budgétaires une évaluation des effets sexospécifiques.
- Début des mesures de lutte contre la COVID-19. Un état d'urgence est déclaré et les services gouvernementaux non essentiels sont fermés temporairement.

Cette chronologie est axée sur les changements aux politiques publiques ainsi que sur les dates et les événements historiques au Nouveau-Brunswick. Elle n'est pas exhaustive et ne tient pas compte des projets de loi proposés par les partis de l'opposition .

Message des coprésidentes

Tout au long de l'exercice 2019-2020, le Conseil a continué d'intervenir sur les questions d'actualité pertinentes pour l'égalité des femmes et de renforcer sa capacité de gouvernance interne. C'est avec plaisir que nous vous communiquons ce compte rendu des travaux du Conseil pendant cette période. Conformément à notre pratique, ce rapport présente également d'importants renseignements, qui ne relèvent pas du champ d'activité du Conseil, sur le paysage changeant de l'égalité des femmes au Nouveau-Brunswick.

Le Conseil a participé à de multiples consultations, en formulant des avis et des recommandations sur une stratégie et un plan d'action sur la démence, le renouvellement de la stratégie de réduction de la pauvreté, le budget pour l'exercice 2020-2021 et des mesures réglementaires afin de définir comment les changements à la *Loi sur la location de locaux d'habitation* soutiendraient les victimes et les survivant·es de violence, dont la traque et le harcèlement. Vous pourrez poursuivre votre lecture sur nos travaux en matière de politique publique dans la section Enjeux de ce rapport.

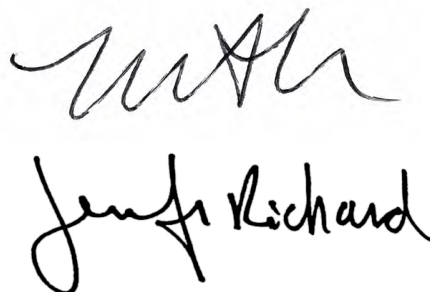
Le Conseil a également continué de promouvoir les résultats de son initiative de mobilisation du public, Résonances. Dans son mémoire sur la stratégie de réduction de la pauvreté, en particulier, le Conseil a partagé de nombreux résultats de Résonances, ainsi que des témoignages émanant directement des participantes, et ce, dans leurs propres mots. Le Conseil a également continué d'exploiter les données qu'il a recueillies grâce à Résonances et a publié deux fiches d'information, l'une consacrée à la violence, l'autre aux femmes autochtones.

Le Conseil a également clarifié sa vision et son approche à long terme. Le personnel et les membres ont affirmé explicitement que l'approche

du Conseil est ancrée dans l'analyse féministe intersectionnelle. Dans ce contexte, les questions de la montée de la suprématie blanche et de l'autoritarisme ont été débattues et leur pertinence pour le mandat du Conseil a été confirmée.

En mars 2020, la pandémie de COVID-19 est survenue au Nouveau-Brunswick. Un état d'urgence a été déclaré et les services gouvernementaux non essentiels ont été fermés. La garde d'enfants pour les travailleur·euses essentiel·les est rapidement devenue un enjeu important auquel le gouvernement a donné suite. Malheureusement, les répercussions du message « restez chez vous » sur les personnes subissant de la violence chez elles — les femmes de manière disproportionnée — n'ont pas été traitées sans délai. Le personnel et les membres du Conseil ont discuté de l'intervention que ce dernier pourrait, de par sa position unique, effectuer face à la COVID-19 et ont commencé à recueillir de l'information sur les répercussions liées aux genres de la pandémie et des mesures prises pour l'atténuer.

Merci de prendre le temps de lire ce rapport.



Michèle Nadeau et Jennifer Richard
Coprésidentes du Conseil des femmes du
Nouveau-Brunswick*

* Coprésidentes au moment de la publication du présent rapport.

Mobilisation du publique : Résonances

En 2019-2020, le Conseil a continué de partager les renseignements et les témoignages recueillis dans le cadre de son initiative Résonances.

Le Conseil a créé des fiches d'information supplémentaires, l'une sur un groupe démographique (les femmes autochtones) et l'une sur un thème (la violence fondée sur le genre), tirées du volet des données sur les femmes, comme les répondantes avaient fourni suffisamment de données pour approfondir l'analyse. En plus d'approfondir l'analyse dans ces fiches d'information, celles-ci comportaient d'autres témoignages de femmes, présentés dans leurs propres mots. Le Conseil a publié ces fiches d'information respectivement en novembre et décembre 2019.

Le Conseil a également élaboré des lignes directrices sur l'utilisation des données de Résonances à l'intention des organismes et des ministères qui demandaient des données ou des citations de participantes que le Conseil n'avait pas publiées dans les rapports antérieurs.

Tout au long de l'exercice, le Conseil a continué de mettre en évidence les résultats et les témoignages de Résonances auprès du gouvernement pour lui formuler des conseils ou pour le sensibiliser à

Au sujet de la diversité de genre

Les minorités de genre englobent des personnes qui sont trans, non binaires, agenres, de genre queer, bispirituelles, et bien plus encore. Certaines personnes, comme les femmes trans, sont à la fois des femmes et des membres des minorités de genre.

Les personnes faisant partie de minorités de genre se heurtent à des difficultés enracinées dans l'inégalité fondée sur le genre. C'est pour cela que l'initiative Résonances était ouverte à – et a été renforcée par – la participation de toutes les minorités de genre.

Pour faciliter la participation, le Conseil a proposé deux versions de son enquête en ligne : l'une rédigée à l'intention des femmes, l'autre à l'écriture inclusive. Les personnes interrogées ont pu choisir de remplir la version avec laquelle elles se sentaient les plus à l'aise.

Renseignements généraux au sujet de Résonances

Lancée en 2017-2018, l'initiative Résonances du Conseil a permis de collecter des données auprès de plus de 1 400 personnes et 35 organismes et initiatives au Nouveau-Brunswick. La collecte de données a été effectuée entre octobre 2017 et février 2018 au moyen d'un sondage en ligne auprès d'un nombre limité de groupes de consultation, ainsi que d'une journée de consultation en personne auprès d'organisations et d'initiatives.



Renseignements généraux au sujet de Résonances

En 2018-2019, le Conseil a publié ses résultats en trois lots : le volet axé sur la collecte de données sur les femmes, le volet axé sur les membres des minorités de genre et le volet des données organisationnelles.

Tous ces résultats ont été diffusés via un microsite, resonatenbresonances.ca. Ce microsite présente une ventilation démographique complète des personnes participant aux volets de la collecte de données sur les femmes et sur les membres des minorités de genre, y compris des résultats supplémentaires propres à différents groupes démographiques. Le microsite fournit en plus des renseignements sur la méthodologie de l'initiative.

Les partenaires de cette initiative étaient Erin Whitmore, Beam Diversity Consulting, Bitfox Consulting, Forté Communications, Han Martin Associates et Polygon Graphics.

Enjeux

Le Conseil donne son avis au gouvernement sur les enjeux pertinents pour l'égalité des femmes pendant des réunions, en lui adressant des correspondances, en participant à des consultations et en lui soumettant des mémoires pour examen. Le Conseil sensibilise les gens à certains enjeux en rendant publics ses mémoires présentés pour des consultations sur son site Web, par le biais de communiqués de presse et d'interviews et de communications en ligne (blogue et médias sociaux). Voici un compte rendu des travaux du Conseil sur les enjeux en 2019-2020. Cette section contient aussi de l'information sur les travaux suivis par le Conseil, principalement les projets et les cadres d'action du gouvernement et les projets de loi de l'opposition qui sont pertinents pour l'égalité des femmes.

100e anniversaire du droit de vote accordé à certaines femmes

Le 17 avril 2019 était le 100e anniversaire de la modification de la *Loi électorale du Nouveau-Brunswick* pour accorder le droit de vote aux femmes. Cette réforme n'a pas concerné toutes les femmes, les femmes autochtones n'ayant pas obtenu le droit de vote au niveau provincial avant 1963, sauf si elles

avaient servi dans les forces armées. Le Conseil a recommandé à diverses personnes et entités d'éviter de simplifier l'historique de cet anniversaire et de minimiser ou de taire le fait que la réforme de 1919 n'a pas accordé le suffrage universel aux femmes du Nouveau-Brunswick.

Le Conseil a publié un [article](#) sur son blogue expliquant l'anniversaire et l'importance de traiter explicitement de l'exclusion des femmes autochtones.

Thérapie de conversion

En mars, le projet de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire déposé par une personne membre d'un troisième parti, intitulé *Loi sur la protection de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre*, traitait de la question de la thérapie de conversion. Le Conseil avait précédemment recommandé au gouvernement (à la suite d'une motion déposée par un troisième parti sur cette question en 2018-2019) d'interdire la pratique de la thérapie de conversion au Nouveau-Brunswick, ainsi que l'emploi des fonds publics pour financer la thérapie de conversion à l'extérieur de la province. Pour être efficace, la mesure législative devrait tenir compte des possibilités de camoufler

une thérapie de conversion en la faisant passer pour une intervention thérapeutique traditionnelle.

Accès aux soins primaires et aux soins de santé mentale

Le Conseil a recommandé au gouvernement d'augmenter la disponibilité des soins primaires et des soins de santé mentale. Cela soulagerait les cabinets de médecine familiale, les centres de santé communautaires, les cliniques sans rendez-vous et les hôpitaux. Dans le domaine des soins de santé mentale, le Conseil a recommandé que l'intervention précoce, le traitement continu et les services de traitement en situation de crise soient tous disponibles.

Le Conseil a rendu publiques ses recommandations sur l'accès aux soins de santé dans un [article de son blogue](#), paru avant le discours du trône de 2019, et en affichant ses mémoires présentés pour la consultation sur le renouvellement de la stratégie de réduction de la pauvreté et pour la consultation prébudgétaire 2020-2021 sur son [site Web](#).

Services de sages-femmes

Le Conseil a fait part au gouvernement de sa déception quand il a appris que le gouvernement n'avait pas l'intention d'accroître les services de sages-femmes au-delà du site de démonstration de Fredericton. Le statu quo sur les services de sages-femmes est surprenant, étant donné l'engagement pris par le gouvernement dans son programme électoral à l'égard des soins de santé offerts aux femmes, et ses priorités en matière de responsabilité financière et d'amélioration de la prestation des soins de santé. Les soins de sages-femmes font économiser de l'argent et réduisent le stress sur les hôpitaux et les spécialistes en déplaçant les cas de grossesse à faible risque dans un milieu de soins de santé communautaire.

Le Conseil a également fait part au gouvernement de sa préoccupation concernant le manque de

ressources du site de démonstration actuellement en activité à Fredericton. Le site continue de faire face à des difficultés liées à son manque de personnel. Cela s'explique en partie par les salaires non compétitifs qui y sont offerts, par comparaison avec ceux d'autres administrations. Depuis l'ouverture de cette pratique, la liste d'attente compte plus de 100 familles. Le site doit être doté des ressources adéquates, afin de pouvoir, non seulement servir la communauté locale, mais également générer les données requises pour son évaluation et pour la planification de l'élargissement des soins prodigués par des sages-femmes à un plus grand nombre de régions de la province.

Le Conseil a rendu publiques ses recommandations sur les soins prodigués par les sages-femmes dans un [article de son blogue](#), paru avant le discours du trône de 2019, et en affichant son mémoire présenté pour la consultation prébudgétaire 2020-2021 sur son [site Web](#).

Pharmacien·nes

Le Conseil a recommandé au gouvernement de permettre aux pharmacien·nes au Nouveau-Brunswick de facturer à l'Assurance-maladie leurs services de diagnostic et de traitement des infections urinaires. Le système actuel (dans lequel une personne peut payer de sa poche le diagnostic d'un·e pharmacien·nes) crée un accès inégal pour les personnes qui peuvent se le permettre comparativement à celles qui ne le peuvent pas. Le Conseil a également recommandé que le gouvernement examine la possibilité d'élargir le champ de pratique réglementé des pharmacien·nes pour leur permettre de prescrire des contraceptifs hormonaux (et pour leur permettre de facturer le coût de leurs prescriptions à l'Assurance-maladie).

Le Conseil a rendu publiques ses recommandations sur les soins de santé offerts par les pharmacien·nes dans un [article de son blogue](#), paru avant le discours du trône de 2019, et en affichant son mémoire

présenté pour la consultation prébudgétaire 2020-2021 sur son [site Web](#).

Accès à l'avortement

Le Conseil a continué de recommander au gouvernement d'améliorer l'accès à l'avortement. L'accès aux avortements chirurgicaux demeure déséquilibré entre les régions et ceux réalisés ailleurs qu'à l'hôpital ne sont pas financés par les fonds publics. En octobre, la Clinic 554 a annoncé que cette restriction du financement ainsi que le sous-financement de sa prestation de services aux personnes LGBTQIA2S+ entraînent la fermeture et la vente imminentes de ses locaux. La Clinic 554, le seul établissement à fournir des services d'avortement chirurgical ailleurs qu'à l'hôpital au Nouveau-Brunswick et le seul à fournir des services d'avortement chirurgical à Fredericton, est également une clinique de médecine familiale spécialisée dans les services aux personnes LGBTQIA2S+. La fermeture de la Clinic 554 limiterait l'accès aux avortements chirurgicaux et aux soins primaires pour les populations LGBTQIA2S+ et pour les autres patient·es de la région.

Le Conseil a recommandé une nouvelle fois au gouvernement de réviser l'alinéa a.1) de l'annexe 2 du Règlement 84-20 afin de permettre la facturation à l'Assurance-maladie des avortements chirurgicaux réalisés ailleurs qu'à l'hôpital (cela exigerait également de permettre aux fournisseurs communautaires des services d'avortement chirurgical de facturer les échographies à l'Assurance-maladie). Le Conseil a également recommandé au gouvernement de collaborer avec la Clinic 554 afin de cocréer une solution pour éviter sa fermeture imminente.

Dans son [blogue](#), le Conseil a publié à l'intention du public une introduction à l'historique de la restriction du financement de l'avortement chirurgical, à son fonctionnement actuel et aux raisons pour lesquelles elle devrait être supprimée. Le Conseil

a rendu publiques ses recommandations sur les services d'avortement dans un [article de son blogue](#), paru avant le discours du trône de 2019, et en affichant son mémoire présenté pour la consultation prébudgétaire 2020-2021 sur son [site Web](#).

Soins à autrui

Le Conseil s'est réjoui de l'[annonce](#) de l'augmentation de salaire de 0,50 \$ à 2 \$ l'heure pour le personnel des services de soutien à domicile, les préposé·es aux services de soutien à la famille, les préposé·es aux soins auxiliaires et le personnel des foyers de soins spéciaux et des foyers de groupe. Le Conseil a néanmoins fait remarquer que ces augmentations ne font pas passer les salaires à un niveau équitable et a demandé au gouvernement de fournir un plan d'augmentation salariale pour y remédier. Le Conseil a également avisé le gouvernement qu'il doit résoudre d'autres problèmes auxquels le personnel des soins à domicile fait face plus particulièrement, dont les coûts de kilométrage liés aux clients qui sont à leur charge et leurs heures de travail imprévisibles.

Le Conseil a également demandé au gouvernement des renseignements sur la façon dont le programme de prestations pour personnes proches aidantes a été jugé inefficace et s'il existe des plans pour soutenir les personnes proches aidantes. Le gouvernement a justifié sa position en indiquant que moins de la moitié des personnes admissibles à la prestation demandait celle-ci et que le budget pourrait être utilisé différemment pour la clientèle et leur famille.

Le Conseil a rappelé au gouvernement que les soins non rémunérés sont offerts de façon disproportionnée par les femmes et que cela a une incidence sur leur participation au marché du travail et sur leur santé. Le Conseil a informé le gouvernement que, pour résoudre les problèmes comme ceux liés au vieillissement de la population de la province, il doit tenir compte du fait que les réductions des services ou le recours accru

à la communauté, à la famille et aux personnes augmenteraient vraisemblablement la prestation non rémunérée de soins par les femmes.

Le Conseil a rendu publiques ses demandes d'information et ses préoccupations relatives aux augmentations de salaire et à l'annulation des prestations pour personnes proches aidantes dans un [communiqué de presse accessible sur son site Web](#). Le Conseil a rendu publiques ses préoccupations et ses recommandations concernant les salaires et les conditions de travail des personnes assurant la prestation de soins dans un [article de son blogue](#), paru avant le discours du trône de 2019, et en affichant divers mémoires sur son [site Web](#).

Soins aux personnes atteintes de démence

Le Conseil a participé à la consultation du gouvernement sur une stratégie et un plan d'action sur la démence. Le Conseil a présenté une vue d'ensemble de l'incidence de la démence sur les femmes, à la fois en tant que patientes et en tant qu'aidantes. Le Conseil a recommandé d'améliorer l'accès aux soins à domicile, d'augmenter les ressources institutionnelles destinées aux personnes atteintes de démence et à celles qui en prennent soin professionnellement et d'offrir un soutien concret aux personnes aidantes non rémunérées (comme des services de relève et une aide financière). Le Conseil a également réitéré ses recommandations antérieures concernant l'équité salariale et l'amélioration de l'analyse comparative selon le genre dans les processus d'élaboration des politiques et d'établissement des budgets (et la publication des résultats de cette analyse).

Le Conseil a rendu publique sa présentation dans le cadre de la consultation sur son [site Web](#).

Plan d'action pour les services de garderie éducatifs

Tout au long de l'exercice 2019-2020, le gouvernement a poursuivi la mise en œuvre de

son plan d'action pour les services de garderie éducatifs. Le plan (« [Donnons à nos enfants une longueur d'avance... dès le départ](#) ») a été annoncé pour la première fois en janvier 2018 dans le cadre d'un accord triennal fédéral-provincial. En avril, le gouvernement a indiqué que plus de 330 établissements et plus de 90 services en milieu familial avaient obtenu la désignation dans le cadre du plan.

Le Conseil des femmes a réitéré au gouvernement que, bien qu'il soutienne largement le plan, des améliorations sont nécessaires dans plusieurs domaines. Il s'agit notamment de tenir compte du coût des services de garde après l'école dans le calcul des subventions, d'offrir des mesures d'incitation pour créer des places en garderie pour les enfants de 0 à 15 mois, et de passer à un système de garderies sans but lucratif.

Le Conseil a rendu publiques ses préoccupations et ses recommandations en affichant ses mémoires présentés pour la consultation sur le renouvellement de la stratégie de réduction de la pauvreté et la consultation prébudgétaire 2020-2021 sur son [site Web](#).

Salaires des éducatrice·eurs de la petite enfance

Le gouvernement a [annoncé](#) en début d'année que les éducatrice·eurs de la petite enfance diplômés d'un programme d'études collégiales de deux ans ou titulaires d'un baccalauréat en éducation de la petite enfance ou dans un domaine connexe recevraient une augmentation salariale de 0,75 \$ l'heure. Le Conseil a informé le gouvernement qu'il craignait que cette augmentation ne bénéficie qu'à moins de 25 % des éducatrice·eurs du secteur. Le Conseil lui a également indiqué que, même pour les bénéficiaires de cette augmentation, les salaires n'atteindraient pas encore un niveau équitable. Le Conseil a demandé au gouvernement s'il prévoyait d'autres augmentations et l'a prévenu que, sans cela, les travailleur·ses de ce secteur se sentiraient

naturellement encore plus dépréciés et négligés par le gouvernement.

Après le tollé du secteur, le gouvernement a rendu également [admissibles](#) à l'augmentation les éducatrice·eurs qui détiennent un certificat d'un an en éducation de la petite enfance. À la suite de ces changements, l'ensemble des éducatrice·eurs de la petite enfance de la province gagnent au moins 17,25 \$ l'heure (grâce à l'augmentation du salaire minimum et au supplément de salaire du gouvernement).

Le Conseil a rendu publiques ses préoccupations et sa demande d'information [dans un communiqué de presse consultable sur son site Web](#). Le Conseil a également rendu publiques ses préoccupations et ses recommandations sur les salaires des éducateur·rices de la petite enfance dans un [article de son blogue](#), paru avant le discours du trône de 2019, et en affichant ses mémoires présentés pour la consultation sur le renouvellement de la stratégie de réduction de la pauvreté et pour la consultation prébudgétaire 2020-2021 sur son [site Web](#).

Participation des femmes immigrantes au marché du travail

Le Conseil a informé le gouvernement que, puisqu'il cherche à assurer la croissance de la population et de la main-d'œuvre grâce à l'immigration, les femmes immigrantes ont besoin de mesures de soutien adaptées pour intégrer le marché du travail. Le Conseil a recommandé de travailler avec des partenaires tels que le Conseil multiculturel du Nouveau-Brunswick et ses organismes partenaires afin de multiplier les possibilités d'emploi pour les immigrantes et les nouvelles arrivantes dans tous les domaines et à tous les échelons.

Le Conseil a rendu publique sa recommandation en affichant son mémoire présenté pour la consultation prébudgétaire 2020-2021 sur son [site Web](#).

Équité salariale

Le Conseil a continué de recommander au gouvernement de créer une législation sur l'équité salariale pour le secteur privé et a réitéré ses préoccupations concernant la méthodologie employée pour déterminer les rajustements au titre de l'équité salariale pour [les quatre emplois du secteur privé auxquels le gouvernement contribue financièrement](#) (éducatrice·eurs de la petite enfance et personnel des services de soutien à domicile, des maisons de transition et des résidences communautaires) ainsi que l'absence de processus de maintien de l'équité salariale pour ces catégories de travailleur·ses.

Le Conseil a rendu publiques ses recommandations en affichant ses mémoires présentés pour les consultations sur une stratégie et un plan d'action sur la démence et sur le renouvellement de la stratégie de réduction de la pauvreté ainsi que pour la consultation prébudgétaire 2020-2021 sur son [site Web](#).

Salaire minimum

Le Conseil des femmes a recommandé au gouvernement de rapprocher le salaire minimum d'un salaire de subsistance. En plus de diminuer l'insécurité économique des femmes, cela permettrait de s'attaquer à la sous-évaluation systémique du travail des femmes (puisque la majorité des emplois au salaire minimum sont traditionnellement considérés comme du « travail pour les femmes », comme la vente au détail, le service à la clientèle, le soutien de bureau et le soutien aux ventes, l'hébergement et la restauration), ce qui soutiendrait les efforts plus importants pour mettre fin à la discrimination fondée sur le genre.

Le Conseil a rendu publique sa recommandation en affichant ses mémoires présentés pour la consultation sur la stratégie de réduction de la pauvreté et la consultation prébudgétaire 2020-2021 sur son [site Web](#).

Taux d'aide sociale

Les prestations d'aide sociale au Nouveau-Brunswick sont inférieures à la mesure de la pauvreté fondée sur un panier de consommation, le seuil de pauvreté officiel du Canada. Non seulement ces faibles prestations ne répondent pas aux besoins des bénéficiaires, mais elles sont aussi irrationnelles sur le plan financier étant donné les coûts à long terme pour le gouvernement qu'engendrent les personnes vivant dans la pauvreté. Le Conseil a recommandé au gouvernement de planifier des hausses des prestations d'aide sociale afin de les amener au niveau de la mesure de la pauvreté fondée sur un panier de consommation.

Le Conseil a rendu publique sa recommandation en affichant ses mémoires présentés pour la consultation sur le renouvellement de la stratégie de réduction de la pauvreté et la consultation prébudgétaire 2020-2021 sur son [site Web](#).

Violence sexuelle

Le Conseil a recommandé au gouvernement de donner la priorité au financement pluriannuel des activités liées à *Prévenir et intervenir pour contrer la violence sexuelle au Nouveau-Brunswick : Un cadre stratégique d'action*. Le Conseil a indiqué que la mise en œuvre du cadre d'action est essentielle pour les organismes qui abordent la violence sexuelle et qui soutiennent les survivant·es, comme ils font face à la hausse de la demande pour leurs services depuis que le mouvement #MoiAussi a gagné l'appui du public.

Le Conseil a également continué de participer à un groupe d'intervenant·es de divers secteurs et organismes, dirigé par le ministère de la Sécurité publique, afin d'améliorer l'intervention de la police à la suite des signalements de violence sexuelle. Ce groupe a été formé en 2017, après qu'une enquête de 20 mois menée par le *Globe and Mail* a déterminé que 32 % de toutes les agressions sexuelles signalées au Nouveau-Brunswick étaient classées comme non fondées par les services de

police. Ce taux était le plus élevé du Canada et près du double du taux national de 19 %.

Le Conseil a rendu publiques ses recommandations sur le cadre d'action dans un [article de son blogue](#), paru avant le discours du trône de 2019, et en affichant son mémoire présenté pour la consultation prébudgétaire 2020-2021 sur son [site Web](#).

Violence au travail

Le Conseil a offert au gouvernement des conseils sur le module de formation interne sur le milieu de travail respectueux et la prévention de la violence au travail ainsi que sur un outil de planification de la sécurité au travail à employer par les gestionnaires pour les employé·es victimes de violence familiale ou entre partenaires intimes.

Loi sur la location de locaux d'habitation

Le Conseil a réitéré sa recommandation au gouvernement de modifier la *Loi sur la location de locaux d'habitation* afin d'autoriser la résiliation anticipée du bail des personnes qui sont victimes personnellement ou dont la personne à charge est victime de violence conjugale, de violence entre partenaires intimes, de violence sexuelle ou de harcèlement criminel et qui croient que le maintien de leur location les met en danger. Cette question avait été soulevée auparavant par un projet de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire déposé en 2018-2019.

Le gouvernement a proposé des modifications qui ont été adoptées, mais qui ne sont pas entrées immédiatement en vigueur, car un règlement devait être élaboré. Un projet de règlement a été publié aux fins de rétroaction; le Conseil le soutenait en grande partie, mais en recommandant sa révision de manière à élargir les catégories de personnes qui peuvent déclarer qu'une personne louant un logement est victime de violence ou de harcèlement. Ce règlement n'a pas été mis au point en 2019-2020.

Le Conseil a rendu publiques ses recommandations sur la *Loi sur la location de locaux d'habitation* dans un [article de son blogue](#), paru avant le discours du trône de 2019. Le mémoire du Conseil relatif à la révision du projet de règlement est consultable sur son [site Web](#).

Soutien aux organismes communautaires

Le Conseil des femmes a recommandé au gouvernement d'adopter des modèles de financement opérationnel viables et à plus long terme pour les organismes à but non lucratif et les initiatives communautaires. Cela soutiendrait la prestation de services, le renforcement des capacités internes et la hausse du salaire du personnel. Le gouvernement devrait également améliorer son dialogue avec ces entités et intégrer leurs recommandations et leurs conseils à l'élaboration des politiques et des budgets.

Le Conseil a rendu publiques ses recommandations en affichant son mémoire présenté pour la consultation prébudgétaire 2020-2021 sur son [site Web](#).

Analyse comparative selon le genre

Le Conseil a continué de recommander au gouvernement d'accroître son utilisation de l'analyse comparative selon le genre dans son processus décisionnel et d'informer davantage le public sur l'utilisation de ce type d'analyse et sur ses résultats.

Le Conseil a recommandé de nouveau au gouvernement de recourir à un processus de préparation du Budget principal sensible au genre afin de s'assurer que le budget tienne compte des genres. Le Conseil a recommandé au gouvernement d'informer en détail le public sur l'utilisation de l'analyse comparative selon le genre dans le processus budgétaire. Cette information détaillée devrait notamment indiquer les incidences particulières que différents groupes démographiques de Néo-Brunswickois-es auraient pu subir et la méthode employée pour atténuer ces incidences.

Le Conseil a rendu publiques ses recommandations sur l'analyse comparative selon le genre dans un [article de son blogue](#), paru avant le discours du trône de 2019, et en affichant ses mémoires présentés pour la consultation sur une stratégie et un plan d'action sur la démence, pour la consultation sur le renouvellement de la stratégie de réduction de la pauvreté ainsi que pour la consultation prébudgétaire 2020-2021 sur son [site Web](#).

Dettes et déficits sociaux

Le Conseil a recommandé au gouvernement de tenir compte de la dette et des déficits sociaux dans son travail. Les déficits sociaux représentent le fossé qui se crée entre les services dont les gens ont besoin et ceux dont ils disposent (ces services pouvant être offerts par le secteur public ou par le secteur communautaire). Tout comme les déficits budgétaires, les déficits sociaux ne disparaissent pas simplement au début d'une nouvelle année; ils se transforment plutôt en une dette qui porte intérêt. Plus les services appropriés font défaut, plus l'intérêt prend la forme de problèmes qui deviennent plus enracinés et complexes, dans la vie des personnes et dans les questions de politique publique. La dette et les déficits sociaux ne sont pas neutres du point de vue du genre. Ces lacunes dans les services affectent les femmes de manière disproportionnée et ralentissent la progression de l'égalité des femmes.

Le Conseil a rendu publique cette recommandation en affichant son mémoire présenté pour la consultation prébudgétaire 2020-2021 sur son [site Web](#).

Cocréation

Le Conseil a recommandé au gouvernement de pratiquer la cocréation et de créer les conditions indispensables à son adoption. La cocréation consiste à faire participer les personnes et les communautés qui sont touchées par une situation au processus de détermination du problème, de conception des services pour y faire face et

d'établissement de la méthode d'évaluation des services. La cocréation ne se traduira pas seulement par de meilleurs services, mais elle améliorera aussi la confiance du public envers le gouvernement.

Le Conseil a rendu publique sa recommandation en affichant son mémoire présenté pour la consultation prébudgétaire 2020-2021 sur son [site Web](#).

Membres et personnel

Membres

Le travail du Conseil est mené par des membres bénévoles, dont des organisations (représentées par une employée ou une bénévole) et des femmes ayant à cœur la question de l'égalité des femmes.

Les membres façonnent le travail du Conseil axé sur les enjeux en collaborant avec le personnel pour déterminer et analyser les enjeux prioritaires et proposer des solutions. Les membres voient également à ce que la voix des femmes de diverses identités, de communautés et d'expériences soit représentée au sein du conseil. Les membres jouent aussi un rôle de gouvernance, qui englobe l'élaboration de politiques régissant le fonctionnement du conseil à un haut niveau.

Membres 2019-2020

Organisations

- Centre d'aide en cas d'agression sexuelle de Fredericton (représenté par Jennifer Richard)
- New Brunswick Aboriginal People's Council (représenté par Amanda LeBlanc)
- Coalition pour l'équité salariale du Nouveau-Brunswick (représentée par Jody Dallaire)
- Conseil multiculturel du Nouveau-Brunswick (représenté par Madhu Verma et Myriam Mekni)
- Regroupement féministe du Nouveau-Brunswick (représenté par Nelly Dennene)
- Saint John Women's Empowerment Network (représenté par Joanne Britton)
- YWCA Moncton (représenté par Michèle Nadeau)

Individus

- Darlene Doiron
- Mayme Lefurgey
- Martine Marchand
- Patricia Morris
- Madeleine Nickerson
- Noëlla Richard
- Louisa Seales
- Constance Sewell

Membres d'office

- Jocelyne Mills, sous-ministre adjointe, Direction de l'Égalité des femmes
- Beth Lyons, directrice générale, Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick

Remarques sur les membres

Coprésidentes

Au début de l'exercice 2019-2020, Jody Dallaire a poursuivi son second mandat de coprésidente et Jennifer Richard est demeurée coprésidente par intérim. En mai, Mme Richard a été nommée au poste de coprésidente en titre (en prolongeant son mandat jusqu'au printemps 2021). Conformément au document d'orientation du Conseil sur les membres, la fin du mandat de coprésidente de Mme Dallaire a été repoussée du printemps 2020 à l'automne 2020 pour tenir compte de l'appel d'adhésion du Conseil de 2020.

Changements dans la composition

En avril, Myriam Mekni a remplacé Madhu Verma en qualité de représentante du Conseil multiculturel du Nouveau-Brunswick. Ce changement a figuré dans un décret en conseil en septembre. Le même décret en conseil a également indiqué que Michèle Nadeau était la représentante de YWCA Moncton et qu'Amanda LeBlanc était la représentante du New Brunswick Aboriginal Peoples Council (Mme Nadeau et Mme LeBlanc avaient commencé à représenter ces organismes au Conseil en 2018-2019). Le décret en conseil a également prolongé les nominations du Conseil multiculturel du Nouveau-Brunswick et de YWCA Moncton jusqu'en mai 2020.

Personnel

- **Beth Lyons** – directrice générale
- **Linda Landry-Guimond** – gestionnaire de bureau
- **Jennifer Dickison** – directrice de la recherche et des politiques
- **Melissa Wah** – stratège en affaires publiques
- **Kylie Bergfalk** – adjointe à la recherche (jusqu'en avril)

Gouvernance

Les membres travaillent toute l'année pour le Conseil par l'intermédiaire de communications régulières par courriel et de comités, et se réunissent en outre plusieurs fois par année en personne et par téléconférence. Les réunions en personne permettent aux membres de discuter des enjeux et d'établir des positions en temps réel, en plus de leur offrir des occasions d'échange avec les communautés de la province.

Le Conseil a tenu quatre réunions en 2019-2020 :

- une réunion à Dieppe en mai;
- une réunion à Fredericton en octobre;
- deux conférences téléphonique en mars.

Les procès-verbaux de toutes les réunions (sauf les réunions ou les parties des réunions à huis clos) sont accessibles sur le site Web du conseil, à l'adresse conseildesfemmesnb.ca ou en communiquant avec le Conseil.

Le Conseil utilise des comités permanents et spéciaux pour faire progresser les dossiers entre les réunions et assurer une reddition de comptes. Le personnel et les membres siègent à des comités, et les collaboratrices spéciales peuvent être invitées à prendre part au travail des comités. Les comités suivants ont été actifs en 2019-2020 :

- le comité (permanent) des finances;
- le comité (permanent) de la gouvernance;
- le comité consultatif (permanent) sur les enjeux;
- le comité (spécial) chargé de recommander la nomination des membres.

Pendant l'exercice 2019-2020, le Conseil a :

- adopté un document d'orientation sur la prise de décisions;
- mise à jour son document d'orientation sur les membres;
- autoévalué sa composition.

En mai, le Conseil a évalué sa conformité à ses normes opérationnelles internes pour l'exercice précédent (2018-2019). À cause de la pandémie de COVID-19, le Conseil n'a pas évalué sa conformité à ses normes opérationnelles internes pour l'exercice 2019-2020.

Appel d'adhésion

Le Conseil a lancé un appel d'adhésion en janvier 2020. Il a préparé et exécuté l'appel avec l'aide du Bureau du Conseil exécutif. Le Conseil a reçu directement toutes les déclarations d'intérêt et il a délégué leur examen à un comité composé de trois membres du Conseil : Jennifer Richard (coprésidente), Nelly Dennene et Darlene Doiron. La directrice générale en a fait partie en tant que membre d'office. Outre la solidité des candidatures, le comité a pris en considération les aspects qui suivent lors de l'examen des demandes :

- le Conseil doit principalement être composé d'organismes membres; et
- la composition actuelle du Conseil et la question de savoir si l'ajout d'une candidate contribuera à établir l'équilibre linguistique et régional ou à renforcer la représentation des voix des identités, des expériences et des communautés d'intérêts marginalisées.

Le comité n'a pas formulé de recommandations pour la nomination au Conseil auprès de la Direction de l'égalité des femmes avant 2020-2021.

Mission, vision et directions stratégiques

Mission : Contribuer à l'avancement de l'égalité entre les genres au Nouveau-Brunswick en abordant de façon stratégique les enjeux courants et émergents grâce à la recherche, à la participation de membres informés et engagés, et à des interactions avec le gouvernement et le public.

Vision : Un Nouveau-Brunswick diversifié et inclusif où l'égalité entre les genres est bien réelle et profondément enracinée.

Directions stratégiques :

Devenir un porte-parole incontournable quant aux questions d'importance pour les femmes et les questions concernant l'égalité entre les genres au Nouveau-Brunswick.

- Définir des positions claires et, s'il y a lieu, formuler des recommandations pour les enjeux d'importance.
- Devenir une ressource à consulter lorsqu'il s'agit de recherche, d'analyse, de commentaires et de recommandations.
- Être en mesure de repérer les dossiers émergents, puis de répondre promptement et vivement à ces questions.

Interagir avec les femmes du Nouveau-Brunswick dans toute leur diversité, tout en étant inspiré par celles-ci dans nos actions.

- Les membres du conseil et l'analyse des enjeux tiennent compte de la diversité des identités des femmes, de leurs expériences et de leurs communautés d'intérêts.
- Offrir aux femmes l'occasion d'établir et de partager leurs priorités, leurs besoins et leurs solutions.
- Tisser des liens avec les groupes voués à l'égalité entre les genres et axés sur les femmes dans toutes les régions.

Développer des processus internes et d'adhésion des membres rigoureux axés sur la recherche de consensus, l'inclusion et l'anti-oppression.

- Favoriser l'engagement des membres ainsi qu'un milieu solidaire et respectueux qui inspire confiance.
- Élaborer des politiques et des processus solides et équitables qui réduisent les obstacles à la participation.

Revendiquer, sensibiliser et établir des partenariats de façon stratégique.

- Mettre l'accent sur les changements systémiques.
- Favoriser des actions qui auront un impact collectif.
- Repérer des rôles stratégiques pour le conseil vu l'unicité de son mandat, de ses ressources et de son rapport avec le gouvernement.

Finances

État des dépenses par poste budgétaire pour l'exercice terminé le 31 mars 2020.

	Budget (\$)	Dépenses réelles (\$)
Frais de personnel	349 900	324 600
Autres services	76 800	79 600
Fournitures et approvisionnements	4,800	5 100
Biens et matériel	0.00	700
Total	431 500	410 000